

Annexe 1

Synthèse du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

I) Service public de l'eau potable

Après 30 ans de délégation de ses services d'eau à des opérateurs privés, Bordeaux Métropole a fait un choix politique fort, pour proposer un service de l'eau plus transparent et plus durable aux habitants de ce territoire. C'est à cette fin que La Régie pour l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement non collectif a été créée. L'année 2023 est une année particulièrement charnière car elle marque sa première année d'activité.

➤ Faits marquants et chiffres clés de l'année 2023

L'année 2023 talonne l'année 2022 marquée par une climatologie exceptionnelle, avec un écart aux températures moyennes positif sur l'ensemble de l'année, à l'exception du mois de février qui égale les normales. Tout au long de l'année, la douceur s'est installée et a même battu des records sur les mois de juin, septembre et octobre avec un écart supérieur à 3°C par rapport aux moyennes saisonnières. **Le cumul de pluviométrie sur l'agglomération bordelaise s'établit, lui, à 1 219 mm cumulés** pour une moyenne décennale de 944 mm cumulés, soit un écart de plus 29 %.

C'est sur le dernier trimestre que l'on enregistre une forte tendance à la hausse, avec un cumul pluviométrique enregistré plus de 2 fois supérieur à la normale.

Le déficit pluviométrique engendré par l'année 2022, combiné à une recharge moyenne et une arrivée tardive des précipitations, n'a pas suffi à limiter en profondeur les prélèvements à l'Eocène (13,2 Mm³ en 2023 contre 13,45 Mm³ en 2022).

Toutes ressources confondues, 56,31 Mm³ ont été prélevés en 2023 contre 57,25 Mm³ en 2022.

L'année 2023 a vécu sa journée de pointe le 31 mai avec un volume livré au réseau de 171 097 m³ (bien en-deçà des pointes de 189 619 m³ en 2022 et 184 792m³ en 2021).

La population desservie a augmenté de près de 11 600 habitants, portant le nombre d'habitants desservis à près de 792 700 habitants sur les 23 communes du service d'eau potable de Bordeaux Métropole.

Concernant le développement de ressources de substitution, l'année 2023 marque la reprise de la maîtrise d'ouvrage du projet Champ captant des landes du Médoc par la Régie de l'eau Bordeaux Métropole. Cette année a été rythmée par la mise en place d'outils marché structurants pour la conception technique du projet, la conduite des études environnementales et la constitution des dossiers réglementaires ; aussi les inventaires écologiques ont-ils pu être initiés et les études d'avant-projet lancées. Le travail d'actualisation du modèle PHONEME a été engagé avec le BRGM conduisant à une vaste collecte de données auprès notamment des acteurs locaux. Parallèlement, la gouvernance du projet s'est consolidée avec la tenue du 2nd comité de suivi le 16 juin 2023 et de nombreux échanges avec les acteurs du territoire, mais également avec les acteurs solidaires du projet, appuyée par le déploiement d'outils de communication (page internet sur le site de la Régie, lettres d'information). 2023 a vu

l'émergence de l'observatoire des landes médocaines copiloté par le PNR Médoc et le SIAEBVELG, pour lequel la Régie a décidé d'apporter son concours financier à sa mise en place, permettant le lancement de l'expertise du modèle PHONEME et de l'étude BECHELER de l'AMAF, attendue par les acteurs médocains.

Au cours du mois de décembre, l'eau distribuée à partir des stations de Cantinolle (Eysines), Bruges et Paulin (Bordeaux) alimentant pour partie les communes de Bordeaux (Nord et centre), Bruges, Le Bouscat, Eysines, Le Taillan Médoc et Blanquefort a présenté ponctuellement une dégradation de sa qualité (turbidité, coloration, désinfection insuffisante), en lien avec de forts épisodes pluvieux. Cette dégradation a impacté le respect de limites de qualité en départ distribution ainsi que sur le réseau. Une restriction temporaire d'usage alimentaire de l'eau a été mise en place pour les populations sensibles du 14 au 20 décembre 2023. Des mesures de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ont été mises en œuvre au niveau de la station de traitement principale de Cantinolle (maîtrise des arrivées d'eaux brutes, adaptation de la filière de traitement au cours de la crise).

La capacité de la Régie à réaliser les investissements a été impactée par des difficultés de mise en œuvre des marchés publics sur cette première année d'activité.

Au cours de l'année 2023, quatorze opérations de renouvellement de conduites d'eau potable ont été finalisées d'un point de vue opérationnel. Cela représente un linéaire de 1 886 mètres soit un taux de renouvellement de 0.06%, soit seulement 10% de l'objectif attendu. D'autres chantiers ont été lancés au cours de cette année de démarrage, étaient en cours en fin d'année 2023 et s'achèveront au cours de l'année 2024. Ils n'apparaissent pas dans ce récapitulatif mais à titre d'information, cela porterait le linéaire renouvelé en 2023 à près de 4 km.

581 branchements renouvelés sur l'année alors que l'objectif est de 12 000 branchements en 3 ans. L'effectif du service travaux a été stabilisé en fin d'année 2023.

12 428 compteurs ont été renouvelés en curatif ou en préventif, soit une hausse de 2% par rapport à 2022. L'âge moyen du parc compteur reste globalement stable par rapport à 2022, à environ 10 ans.

Avec la mise en place de la Régie, le dispositif d'accompagnement social a été remanié en 2023 mais connaîtra encore des évolutions en 2024 pour aboutir à un système plus efficace vis-à-vis des usagers en difficulté, dans le cadre de la nouvelle politique tarifaire sociale et environnementale qui a été votée en décembre 2023. Pour l'exercice 2023, le FSL a accordé 278 aides pour un montant total de 58 988,13 € soit une aide moyenne de 212,19 €.

➤ Analyse de l'activité de l'exploitant

Le contrat d'objectifs 2023-2028 qui lie la Régie et Bordeaux Métropole organise, d'une part, la relation entre Bordeaux Métropole, Autorité Organisatrice et son opérateur, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et fixe, d'autre part, les grands axes de la politique de l'eau dans toutes ses composantes. Le contrat d'objectifs évalue aussi la performance de la Régie sur la base de 43 indicateurs qui se rapportent aux différents thèmes stratégiques définis et qui sont assortis d'objectifs à respecter.

Notamment, la Régie a su garantir la continuité de service public tout en optimisant la gestion des prélèvements. La qualité de l'eau distribuée en 2023 est toujours satisfaisante avec un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées de 99,9 % pour la qualité bactériologique et de 99,6 % pour la qualité physico-chimique. La priorité 2023 est atteinte.

En 2023, la campagne de recherche active de fuites a permis d'ausculter 1 598 km (soit 12%

de plus qu'en 2022, mais bien en dessous des années précédentes), ce qui a permis de détecter 579 fuites.

Au total, 3 720 fuites ont été réparées en 2023 (contre 4 268 en 2022), ce qui constitue une baisse significative par rapport aux volumes annuels observés depuis 2020. Parmi ces fuites, 253 étaient des fuites sur canalisation et 3467 des fuites sur branchement.

En 2023, les objectifs de délais de réparation de fuites visibles ou invisibles (objectifs 18, 19 et 20) n'ont pu être tenus. C'est une année de construction et de mise en place des organisations qui ne reflète pas les réelles capacités de performance de la Régie. Un plan d'action a été amorcé en fin d'année 2023 et a commencé à porter ses fruits depuis.

Le rendement global de distribution (P 104.3) obtenu en 2023 est de 80,99% alors que l'objectif est de 82,67% (moyenne des exercices 2020 à 2022). Ce résultat est sensiblement similaire au rendement de 2022, à savoir 80,84%. L'indice linéaire de pertes (ILP) est quant à lui de 9,22 m³/km/j, pour un ILP de 9,41 m³/km/j en 2022.

Hors campagnes de communication, le nombre d'appels présentés en 2023 a augmenté de + 42,3%, passant de 189 198 appels reçus en 2022 à près de 270 000 en 2023 (+ 80 104 appels). Ce phénomène exceptionnel, a nécessité une réactivité permanente et une adaptation constante des ressources dédiées au traitement des appels, en lien avec notre prestataire externe. Ces actions correctives ont permis d'amortir l'impact sur le taux de prise d'appels qui a cependant perdu 11 points entre 2022 et 2023.

Sur l'année 2023, le pourcentage de réponses définitives aux demandes écrites des usagers dans un délai < à 30 jours ouvrés atteint 97,1 %. Soit un résultat équivalent à 2022 où il atteignait 97,2% dans un contexte également très mouvementé.

Le taux de satisfaction des usagers est un des indicateurs du contrat d'objectifs qui a fixé une valeur-cible > à 75% en 2024 (pas de valeur-cible en 2023). Pour l'année 2023, 82% des usagers se disent globalement satisfaits (61% satisfaits et 21% très satisfaits).

➤ Evolution des flux financiers

Après une année 2022 de transition dite de préfiguration marquée par le versement d'une subvention de fonctionnement (3,1 M€) et d'une avance remboursable (7,6 M€) par Bordeaux Métropole et d'importants frais de développement des systèmes d'informations, l'année 2023 constitue la première année d'exploitation de la Régie.

Son chiffre d'affaires stable (+0,6%) s'élève à 78 M€. Cette évolution est cohérente par rapport aux volumes vendus qui retrouvent une stabilité (45 millions de m³). Les abonnés sont en hausse de 1% pour se porter à 305 118 abonnés au 31/12/2023.

La Régie indique que les travaux de branchements constituent une activité déficitaire. Ils sont en baisse de 45% (soit 2,5 M€), ce qui serait dû, selon la Régie, à une baisse d'activité liée au ralentissement des constructions, aux marchés non finalisés au démarrage de la Régie et au dimensionnement des équipes au cours du 1er semestre de l'année.

Les charges d'exploitation s'élèvent sur cette première année à 55 M€ soit un niveau de charges supérieur à celui du précédent exploitant Suez.

La masse salariale est le principal poste de charges de la Régie qui représente 43% (soit 22,5 M€) des charges totales d'exploitation, alors même que l'année 2023 n'est pas une année

pleine avec des postes vacants pourvus en cours d'année.

Les dépenses d'énergie s'élèvent à 6 M€ contre 10 M€ prévus initialement, et ce grâce au bouclier énergétique (1,7 K€) et à l'accompagnement du SDEEG.

Le SI de transition de la Régie encore en sous-traitance chez Suez affiche un coût annuel de 6,2 M€ (soit 11% du total des charges). Il est prévu que le contrat avec ce dernier se termine fin 2024.

La Régie ne disposant pas encore de comptabilité analytique, certaines analyses détaillées ne peuvent être menées sur cette première année d'exploitation comme par exemple les activités de branchements.

Concernant la capacité à financer de la Régie, cette dernière n'a pas souscrit les emprunts de 10 M€ prévus en raison d'un niveau d'investissement plus faible que prévu. Elle a cependant commencé à rembourser à Bordeaux Métropole la soule plomb (31,880 M€) avec une première échéance de 1,275 M€. Cette dette s'échelonne sur 25 ans (2023-2048).

Les investissements de la Régie s'élèvent à 15,7 M€ contre 30 M€ budgétés. Les principaux postes d'investissement sont les renouvellements et extensions de canalisations (3,0 M€) et les branchements (4,7 M€) qui représentent 49% du total des investissements.

Enfin, sur cette première année d'exploitation, la Régie aboutit à un résultat de 29 M€. Toutefois, elle n'a pas comptabilisé d'impôts fonciers (estimés à 300 K€ dans le budget de la Régie) et les dotations aux amortissements relatifs aux biens transférés par Bordeaux Métropole (11 M€). La comptabilisation de ces éléments porterait le résultat à 18 M€.

II) Service public de l'eau industrielle

Le service approvisionne 20 établissements industriels de la presqu'île d'Ambès, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de Gironde » qui vise à réduire les prélèvements dans les unités de gestion déficitaires telle que la nappe de l'Eocène. En 2022, seuls 17 établissements ont réellement consommé de l'eau industrielle.

L'usine a produit 817 948m³ en 2023, soit 11.5 % de moins qu'en 2022.

En 2023, le service de l'eau industrielle a délivré 627 855 m³ (38% de moins qu'en 2022, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène.)

Le volume consommé global est en forte baisse à 585 628 m³ soit 39.7 % de moins qu'en 2022 (un des plus gros consommateurs historiques a divisé sa consommation annuelle par 4).

Le rendement du réseau de distribution est stable à 93.3 %.

III) Service public de l'assainissement collectif

Dans le cadre des dispositions du contrat de concession, la Société de l'Assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), filiale de Veolia, assure, de 2019 à 2025, l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif sur le territoire métropolitain, à l'exception de la commune de Martignas-sur-Jalle. Ce contrat concerne notamment la collecte, le pompage et

le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues issues des ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire métropolitain, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales urbaines, pour l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole.

Quelques prestations relevant de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont également confiées à la SABOM car étroitement liées à la gestion des services publics de l'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole réalise pour le compte de Bordeaux Métropole des prestations de service contribuant aux services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales (maîtrise d'ouvrage, contrôle du délégataire, urbanisme, comptabilité, finance, juridique, etc...)

➤ Faits marquants de l'année 2023

Contrairement à l'année 2022, l'année 2023 fut exceptionnellement pluvieuse : le dernier trimestre 2023 comptabilise à lui seul 590 mm, soit près de 95% du cumul annuel de l'année 2022. Sept mois de l'année sur douze furent excédentaires par rapport aux moyennes historiques, allant de + 22% en septembre à +154% en novembre. L'année 2023 fut ainsi, sur un cumul de pluie moyen égal à 1 214 mm, la deuxième année la plus pluvieuse depuis (au moins) 1966, année des premiers enregistrements pluviométriques dont dispose la métropole.

Ces intempéries ont généré une hausse significative des plaintes pour inondations (1211 en 2023 contre 646 en 2022) et une augmentation de plus de 30 % des volumes traités par les stations d'épuration de Bordeaux Métropole.

L'avenant 3 du contrat de DSP, définissant, entre autres, les modalités d'exploitation de la biométhanisation de Clos de Hilde et de ses équipements, a été signé.

Le biométhane de la station d'épuration de Clos de Hilde est injecté dans le réseau de gaz naturel depuis le 27 mars 2023. Le chantier de valorisation du biogaz de la station de Clos de Hilde qui avait démarré le 4 janvier 2021, a été réceptionné le 29 juin 2023. L'installation a été inaugurée le 27 septembre 2023. L'unité a produit 16 GWh au cours de l'année 2023 et pourra produire jusqu'à 30 GWh. Au 31 décembre 2023, l'unité avait injecté 1 498 000 m³ de biométhane dans le réseau de gaz naturel.

Le 27 septembre de l'unité de réutilisation des eaux usées sur la station d'épuration de Cantinolle a été inaugurée.

Suite à des entrées d'eau de Garonne constatées à la station d'épuration de Louis FARGUE, une intervention de grande ampleur a été réalisée par la SABOM sur le clapet du collecteur du Caudéran Naujac. Ce dernier était bloqué ouvert par un billot en bois ce qui l'empêchait d'assurer son rôle de protection contre les remontées d'eau du fleuve dans le réseau.

Le 20 novembre, ont démarré les travaux de redimensionnement, renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le cadre des grands projets de réaménagement de l'avenue du Médoc et du carrefour de Cantinolle à Eysines. Ce projet, d'un coût global de 11 millions d'euros HT durera 30 mois au total.

➤ Analyse de l'activité du délégataire

Les équipes de Bordeaux Métropole et de la SABOM ont accompli un travail collaboratif

d'ampleur depuis le début du contrat pour définir les méthodologies de calcul des indicateurs contractuels. Ce sont ainsi 272 indicateurs contractuels, dont 113 soumis à pénalité, qui couvrent l'ensemble des activités de l'exploitant (usagers, environnement et développement durable, exploitation des réseaux et des stations d'épuration, patrimoine, performances économiques et ressources humaines). Par ailleurs, le contrat prévoit la production de 1221 livrables par la SABOM, dont la production peut varier du mois à l'année. Une quarantaine de livrables sont à remettre ponctuellement : il s'agit principalement des études ou documents faisant suite à un événement. En 2023, ce sont 72 livrables qui ont été produits.

L'année 2023 est marquée par une augmentation significative de près de 32 % des volumes traités par les stations d'épuration de Bordeaux Métropole. Ceci est essentiellement liée à la pluviométrie particulièrement élevée de 2023 ainsi que la pluviométrie particulièrement faible de 2022. Malgré la pluviométrie très concentrée sur la fin d'année, à partir d'octobre, les déversements au milieu naturel à l'entrée des stations d'épurations sont restés maîtrisés, étant inférieurs à ceux des années 2020 et 2021 et seulement légèrement supérieurs à ceux de 2019 (+2,5%).

Chaque année, les services en charge de la police de l'eau évaluent la conformité du système de collecte de chaque système d'assainissement au regard des objectifs fixés par la directive 91/271/CEE sur la base des données issues de l'autosurveillance. La Police de l'Eau a déclaré l'agglomération de Bordeaux Métropole conforme en temps sec pour l'année 2023.

En revanche concernant le temps de pluie, les systèmes d'assainissement de Louis Fargue et Clos de Hilde sont en cours de mise en conformité, ayant été déclarés non conformes pour la première fois au titre de 2022. Pour ces deux systèmes, les flux déversés en temps de pluie dépassent les 5% des flux de pollution produits par les systèmes d'assainissement durant l'année avec respectivement 8,8% et 6,8%. Un plan d'actions avec échéancier de travaux doit être établi par Bordeaux Métropole dans un délai maximum de 2 ans (avant le 31/12/2025) à l'attention de la Police de l'Eau.

En 2023, les 6 stations de Bordeaux Métropole ont respecté leurs arrêtés préfectoraux en matière de normes de rejet. Les rendements épuratoires observés en 2023 sont supérieurs aux rendements minimums à respecter dans les arrêtés préfectoraux des stations.

Concernant le système d'assainissement d'Eysines Cantinolle, la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO) atteinte étant supérieure à sa tranche d'obligation, la police de l'eau a demandé pour cette station d'augmenter dès 2022 et en 2023, le nombre de bilans d'auto-surveillance.

Un allègement des obligations est prévu à partir de 2024 dans l'arrêté préfectoral autorisant la station, tenant compte des travaux permettant de transférer une partie des effluents bruts vers la station de Lille Blanquefort et du déplacement du point de rejet des eaux traitées permettant de l'assimiler à un rejet en Garonne, en remplacement du rejet dans le milieu plus sensible de la Jalle.

Bordeaux Métropole a engagé depuis 2020 une réflexion importante sur le devenir des stations d'épuration à échéance 2050, en intégrant à sa réflexion la qualité des rejets, les micropolluants, la gestion des boues, l'énergie, l'économie circulaire. Le travail préalable à la réalisation de cette étude structurante s'est poursuivi en 2023.

Le contrôle par drone des réseaux sur l'année 2023 s'est poursuivi avec pour but de renforcer la surveillance préventive des réseaux et d'orienter les programmes de travaux de renouvellement et de réparation. La gamme étoffée en 2022 de drones déployés pour ces inspections a continué à jouer son rôle en complément des inspections télévisées.

La campagne de dératisation, basée notamment sur le recours à la dératisation mécanique, continue de porter ses fruits, grâce en outre à un travail collaboratif de programmation et

ciblage des efforts avec les communes et les services d'hygiène.

A l'échelle du territoire, le "Plan micropolluants" vise à caractériser les flux de micropolluants et leurs évolutions. Ce plan permet de poursuivre les investigations menées dans le cadre du projet REGARD, de contribuer à la réalisation du diagnostic vers l'amont RSDE (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) et d'aller au-delà en analysant notamment des substances émergentes non visées par la réglementation actuelle et d'autres points d'intérêts.

Le délégataire comptabilise près de 18,7 M€ d'investissements de renouvellement en lien avec le patrimoine dont il a la responsabilité (principalement usines et réseaux).

➤ Situation financière de la SABOM

La situation financière de la SABOM reste préoccupante avec un résultat net négatif de 2,8 M€ en 2023, reflétant une tendance économique déficitaire depuis le début du contrat. Malgré une recapitalisation en début d'année 2023 et l'intégration de nouvelles sources de revenus, telles que la biométhanisation, la société continue de subir des pertes. L'économie du service est bien éloignée des prévisions initiales, soulignant les défis continus auxquels SABOM doit faire face pour redresser sa situation financière

En 2023, les produits d'exploitation de la SABOM ont atteint 75,4 M€, soit une augmentation de 58% par rapport à 2022. Cette hausse significative est majoritairement due à l'intégration de la redevance assainissement de Bordeaux Métropole, qui a artificiellement gonflé le chiffre d'affaires de la SABOM de 25,2 M€. Cependant, cette augmentation n'a pas d'impact sur le résultat net puisque le même montant est intégré dans les charges d'exploitation pour le versement à Bordeaux Métropole. En excluant cette redevance, le chiffre d'affaires retraité de la part délégante s'élève à 50,2M€, marquant une hausse de 5% par rapport à 2022, principalement attribuable à l'indexation des tarifs d'assainissement.

Les charges d'exploitation, quant à elles, ont augmenté de près de 60% par rapport à 2022, s'établissant à 79,4M€. Après retraitement de la redevance versée à Bordeaux Métropole, les charges d'exploitation réelles s'élèvent à 54,2M€ soit +9% par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par une fin d'année 2023 particulièrement pluvieuse, nécessitant le recours à plus de produits de traitement et d'énergie, ainsi qu'à l'inflation persistante.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), indicateur de la performance économique de l'entreprise, s'établit à 9,2M€ en 2023 (hors compte de renouvellement et immobilisation), soit environ 18% des produits d'exploitation. Cependant, cet EBE est en baisse de 5% par rapport à 2022, car l'augmentation des charges d'exploitation n'a pas été compensée par une hausse suffisante des produits.

Plusieurs points de vigilance ont été identifiés dans l'analyse du rapport de SABOM : en premier lieu, une activité de branchements qui n'a pas trouvée son équilibre en raison de la sous-évaluation des charges de sous-traitance. Dans un second temps, des frais de siège dont l'assiette et les clés de répartition restent injustifiées.

Le taux de marge global de la SABOM pour 2023 s'établit à -3,85%, alors que le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un taux de +1,28%. Depuis le début du contrat en 2019, l'écart entre les résultats réels et les prévisions s'explique principalement par un chiffre d'affaires inférieur de - 4M€ aux prévisions cumulées.

L'année 2023 a marqué un ralentissement significatif des investissements. A noter une différence notable entre l'affichage du montant dans la partie technique (7,2M€) et financière (3,8M€) des investissements, créant une confusion sur la situation réelle. Cette différence est expliquée par la mise en service ou non des investissements réalisés.

Enfin, les capitaux propres de la SABOM restent négatifs et inférieurs à la moitié du capital social pour la cinquième année consécutive. La recapitalisation votée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 juin 2023 a permis d'apurer les déficits antérieurs à hauteur de 14,95M€, mais à la fin de l'exercice 2023, les capitaux propres sont de nouveau insuffisants.

En conclusion, l'activité de la SABOM ne dégager aucune profitabilité d'exploitation, entraînant des pertes cumulées depuis 2019, ce qui constitue une situation financière très préoccupante pour l'entreprise.

➤ Principaux flux financiers du budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole

Le budget annexe Assainissement est principalement financé par la redevance sur l'assainissement collectif perçue sur les factures d'eau, soit 23,76 M€, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) soit 4,08 M€ et la contribution du Budget principal à l'assainissement des eaux pluviales. Celle-ci, d'un montant de 3,6 M€, ne sera versée qu'en 2024, à la suite de problème matériel pendant la période des rattachements.

Le poste des « autres recettes » connaît une progression importante passant de 5,20 M€ en 2022 à 7,8 M€ avec notamment un volume de vente de gaz de 1,5 M€ à Gaz de Bordeaux dans le cadre de la biométhanisation.

Au final, les recettes d'exploitation baissent de 12 %, soit 38,85 M€ (44,35 M€ en 2022).

Les dépenses d'exploitation sont en hausse de 15 % à 39,07 M€. Cette augmentation est la résultante en grande partie de l'évolution du poste des « autres dépenses » qui est passé de 10,85 M€ en 2022 à 16,2 M€ cette année, du fait de l'accroissement du montant des dotations pour risques et charges (14,8 M€ (8,5 M€ en 2022) afin de couvrir le versement de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines).

Ainsi, le résultat annuel de fonctionnement est déficitaire, à hauteur de -216 K€ (10,47 M€ en 2022). Cependant, après la prise en compte de l'excédent reporté et le solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 3,25 M€, contre 12,37 M€ en 2022.

En dépenses d'investissement, le niveau du programme d'équipement (16,97 M€) réduit fortement en 2023 soit -40 %. Cette baisse s'explique par le stock très important de factures à traiter qui n'a pu être résorbé sur l'année 2023, mais le sera en 2024.

Côté recettes, et hors résultat d'exploitation affecté en réserve (9 M€) qui se stabilise, les « autres recettes » réelles d'investissement atteignent 0,7 M€ (1,47 M€ en 2021). De même, des subventions d'équipement sont reçues à hauteur de 0,90 M€ de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le résultat net global toutes sections confondues, après prise en compte du solde des restes à réaliser et des excédents antérieurs s'élève à 26,19 M€, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente (22,75 M€).

IV) Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Créé en décembre 2005, le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain, d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations, et de réaliser le diagnostic au moment des cessions immobilières. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif ou dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et d'en contrôler la conformité.

Bordeaux Métropole compte, au 31 décembre 2023, 3216 installations d'assainissement non collectif répertoriées.

En 2023, le SPANC a contrôlé 231 installations d'assainissement non collectif (251 en 2022) qui se répartissent comme suit :

- 54 contrôles de conception ;
- 46 contrôles de réalisation ;
- 131 contrôles de bon fonctionnement.

➤ Evolution des flux financiers

Les recettes d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 141 K€, tandis que les dépenses d'exploitation atteignent 146,9 K€. Le budget d'exploitation est déficitaire de 6 k€ sur l'exercice. Le report de résultat antérieur dégagé par le SPANC jusqu'en 2022 pour un total de 182 k€ n'a pas encore été transféré à la Régie de Bordeaux Métropole.